



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 012

11 février 2012

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Prévoyance : modifications de l'accord « enseignants » du 16.09.05
- Que d'émotions et de monde pour souhaiter un beau départ à Fernand Girard !
- Le Manifeste de l'école catholique
- UGSEL : une vie « au milieu de... »

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- Autres rénovations en cours

Formation continue

- Plan de formation de l'Union : des formations de plus en plus en Intra et sur mesure !

Vie de l'Union

- 1 jour, 2 thèmes : la filière technologique / l'alternance
- Plan « Egalité des chances »

Vie des régions

- Délégations régionales : nominations

Vie des établissements

- Ouverture de la première CPGE dans l'enseignement catholique d'Ile de France (St Nicolas - Paris)

International

- Codéefor

Questions du mois

- Bourse à l'emploi de l'Union

EDITORIAL

« Quand les temps sont durs,
il s'agit d'être aussi dur qu'eux ! »



La période est incertaine, voire peu rassurante, et la facilité est de céder à l'ambiance attentiste en se recroquevillant ; beaucoup autour de nous sont tentés par ce tropisme des temps dits « moroses ». Et nous, que faire ?

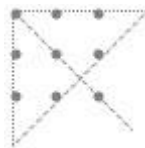
Le chef d'établissement doit créer les espaces d'actions et veiller à fournir des solutions ; certes nous connaissons cette antienne mais avec quels moyens ?

Un manager s'oblige à renoncer aux solutions anciennes qui ne fonctionnent plus vraiment pour casser les limites de notre compétence à changer la réalité, celles que nous imposent les cartes de notre monde professionnel, les systèmes de représentation dans lesquels nous nous enfermons. Où ?

En les trouvant dans son établissement ou en allant les chercher à l'extérieur, bref en cassant le syndrome du « carré de Watzlawick ». Une métaphore puissante de cette claustration nous est donnée par le fameux exercice des neuf points, aujourd'hui connu de beaucoup de personnes ayant participé à un séminaire de créativité, de développement relationnel ou de management.



La consigne est de relier les neuf points par un trait continu de stylo constitué de quatre segments de droite. La plupart de ceux qui tentent de résoudre le problème échouent car ils n'imaginent pas de sortir du carré à l'intérieur duquel il n'y a aucune solution. Et pourtant, rien ne leur interdit de le faire.



Le début de solution oblige à renoncer aux anciennes pratiques pour questionner le problème à un niveau de logique différent. C'est-à-dire « sortir du carré », du périmètre de son établissement, du cocon de ses murs et des fausses limites que nous nous imposons à tort !

Pour finir, voici la suite de la chanson qui nous sert de titre : ... « Car Si les êtres que nous aimons nous sont arrachés, pour qu'ils vivent longtemps, il ne faut jamais cesser de les aimer. - Pour chaque problème il y a une solution... »

Décalé ? Pas vraiment et ce de la part d'un groupe musical de jeunes, plutôt rafraichissant.

Alexis Bordet
Secrétaire Général



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 12 & 13 03.12
- 06.04.12
- 23.05.12
- 14.06.12 (téléphonique)
- 25.06.12

Conseils d'administration

- 13.03.12
- 24.05.12
- 26.06.12

Convention des DR

- 27.03.12

Journée nationale

- 03.04.12

Congrès national

- 15 & 16.11.12

Réunions régionales

- Bourgogne :
21.03.12
06.06.12
- Ile de France - Paris
16.02.12
- Haute-Normandie :
20.03.12
16.05.12
10.07.12

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Prévoyance :

Modifications de l'accord « enseignants » du 16 septembre 2005

Les représentants des contributeurs et des bénéficiaires « enseignants » ont reçu les institutions de prévoyance et les (ré)-assureurs afin de leur faire part du résultat de leurs négociations relatives à l'aménagement de l'accord du 16 septembre 2005 et leur expliquer le « protocole d'accord » du 26 janvier 2012 soumis à signature des partenaires sociaux.

Ce protocole vise à permettre aux établissements de s'acquitter, en 2012, des nouvelles contributions CSG/CRDS et de la taxe prévoyance sans surcoût global financier, tout en améliorant les prestations pour les enseignants. Ceci est rendu possible grâce à la diminution de la cotisation des établissements à 0,5% (au lieu de 1,05 %) dès

2012 avec trois trimestres sans cotisations. Les réserves constituées depuis 5 ans le permettent.

Le chemin fût long mais payant ; cette dernière réunion de cadrage avec les assureurs a permis de leur faire comprendre que les décisions paritaires étaient signées et que la logistique des institutions de prévoyance et des assureurs devait se mettre en place sans tarder.

Préalablement, en comité paritaire restreint, les dernières signatures furent apposées du côté « contributeurs » et les intentions de signer des bénéficiaires enregistrées.

Au-delà des détails des nouvelles prestations, déjà

exposés, avec les assureurs, la discussion a porté sur les modalités de gestion des dossiers avec les nouvelles prestations et les coûts de gestion incompressibles au regard de la baisse significative pour 2012 des cotisations.

Cependant, afin de bien gérer les réserves constituées depuis 6 ans et prévoir une communication avec des garanties à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, les institutions de prévoyance et les assureurs doivent faire part aux partenaires sociaux de leurs solutions d'ici le 17 février (en succinct) et le 2 mars de manière définitive. A suivre donc, mais c'est parti avec un calendrier rétro ACTIF. [CM & AB]

Que d'émotions et de monde

pour souhaiter un beau départ à Fernand Girard !

Le défi du discours du Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique n'en était pas moins attendu ; et il fut à la hauteur... ([cliquer ici pour y accéder](#)).

Nous étions nombreux ce 10 janvier à nous presser pour célébrer ce moment (pas attendu et un peu redouté).

Que dire en cette occasion qui était naturellement emprunte de respect, de joie et d'émotions ; pour cela le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique choisit une approche non pas

réaliste mais impressionniste « qui, par petites touches successives, s'efforce de découvrir l'âme derrière le masque sans jamais prétendre épuiser l'infinité des facettes du personnage » ; et quel personnage Fernand !

« Pour croquer Fernand », le discours déclina les 7 couleurs, celles de l'arc-en-ciel : le vert (de l'agricole), le jaune (du soleil et de la joie), le rouge (de la passion de l'engagement), le bleu (du calme et de la vérité), l'orange (de l'ouverture, de l'optimisme et du dynamisme), le

violet (de la tempérance) tout en renonçant à l'indigo car ni suffisamment nette, ni essentielle !

L'Union avait déjà « marqué le coup » lors de son congrès le 9 novembre dernier en réservant une intervention à Fernand Girard.

Il avait saisi cette opportunité pour délivrer un formidable message de passion et d'espoir pour l'Enseignement Technologique et Professionnel. [AB]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Le Manifeste de l'école catholique

Lors d'une conférence de presse le 24 janvier 2012, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, par la voie de son Secrétaire Général, a lancé son « Manifeste de l'école catholique au service de la Nation » ([cliquer ici pour y accéder](#)).

« Au moment où le système éducatif arrive au bout d'un cycle au regard des nombreuses évolutions de notre société et en prévision d'une probable loi d'orientation sur l'école jugée indispensable que tout gouvernement devrait préparer à l'issue des élections, l'Enseignement catholique tient à situer sa démarche éducative et pédagogique et à préciser les engagements qu'il attend de l'ensemble des partenaires de l'éducation et ceux qu'il est prêt à prendre. »

Malgré l'inquiétude des parents, la perplexité et la confusion des élèves sur leur orientation, le malaise des enseignants, la multiplicité des tâches des chefs d'établissement, la difficulté de l'État pour rendre lisibles ses réformes, chacun de ces acteurs du système éducatif rappelle sans cesse l'importance qu'il accorde à l'école.

Aussi, à la veille des échéances et des choix politiques de 2012, le système éducatif doit faire l'objet d'une réflexion renouvelée aussi bien sur les objectifs qu'il se fixe que sur les moyens qu'il se donne. Acteur à part entière du service public de l'Éducation nationale, l'Enseignement catholique a décidé de

participer à cette réflexion en mettant en avant les leviers sur lesquels il lui paraît indispensable d'agir pour que l'école de demain soit celle de la réussite de chaque élève. Pour l'Enseignement catholique, la priorité réside dans une organisation renouvelée du système éducatif qui ne laisse aucun élève sans solution, développe des formes nouvelles de rythmes scolaires, d'animation pédagogique et de personnalisation des parcours scolaires, et se fonde sur une réelle liberté pédagogique partagée en communauté éducative.

Tels sont le sens et l'objet du contrat d'engagements que l'Enseignement catholique souhaite proposer à chaque acteur du monde éducatif. En tenant compte de cinq préalables : la priorité de l'égalité des chances ; la reconnaissance des professeurs ; l'autonomie des établissements ; la diversité des parcours ; la garantie de la liberté de choix. Et d'une singularité revendiquée : conjuguer l'école du savoir avec l'école de l'intelligence de l'homme en étant à la fois fidèle à la vision chrétienne transmise par l'Évangile et attaché à une formation de jeunes ouverts sur le monde.

Pour lever les verrous et rendre ainsi possible la construction de l'école de la réussite, le « manifeste » de l'Enseignement catholique souligne les engagements qu'il attend de ses cinq principaux partenaires.

Il rappelle notamment pour l'État la règle-pivot de subsidiarité en offrant aux établissements une plus large autonomie.

Il met en avant la nécessité pour les collectivités territoriales d'inscrire les établissements dans le développement des stratégies de formation des territoires et de pratiquer une parité financière de financement entre les établissements publics et les établissements privés associés.

Il incite les chefs d'établissement à animer leurs équipes autour du projet éducatif et à développer les prises de responsabilité des différents acteurs de leurs communautés éducatives.

Il propose aux enseignants d'articuler la logique de la classe à une logique d'établissement afin de développer le travail par projet et en équipe pédagogique, et de concourir à une organisation de leur travail permettant d'assurer le meilleur accompagnement possible des élèves.

Il demande aux parents de s'impliquer dans la mise en œuvre du projet éducatif de l'établissement de leurs enfants afin de favoriser leur appartenance à une communauté de vie et d'agir auprès des pouvoirs publics afin que soit effectivement respectée la liberté de choix de l'école par l'égalité de traitement des familles.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



UGSEL

Une vie « au milieu de... »

Le 3 février au soir, après la réunion du Conseil des Présidents et avant l'Assemblée générale du 4, le Président national de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL) avait convié les partenaires de l'Enseignement privé à partager le départ à la retraite de son Délégué Général. L'Union y était représentée.

Le discours du Président national, le 4^{ème} à œuvrer avec Didier Rivereau, commença par évoquer le changement de fonctionnement de l'UGSEL qui coïncida avec son recrutement en qualité de délégué général (et non pas de Secrétaire Général comme ses prédécesseurs) et la reconnaissance de l'UGSEL en

1992 par les Statuts de l'Enseignement Catholique comme « Service National » au même titre que la FNOGEC, le CNEAP et FORMIRIS.

Il était alors professeur d'EPS et directeur des études dans un collège d'Indre et Loire.

Durant 21 ans, il organisa des actions d'envergure telles que le service du secourisme, l'accompagnement éducatif, le centenaire de l'UGSEL en 2011...

Le Président salua une existence active au service de l'Enseignement Catholique avant que Didier prenne la parole en mariant humour et émotion. Humour avec le souvenir de son Bac « *que faire avec celui de 1968 ?* »...

Evoluer sur une poutre, sur un câble, sur une corde raide en évitant le fil du rasoir !

Il donna également son sentiment ému de ses 21 années à vivre en permanence « *au milieu de...* » toutes les unions départementales et régionales, tous les membres du conseil national et les collaborateurs de l'Union dont 5 partirent à la retraite en 2011 ! Il évoqua également la construction de la charte de l'UGSEL de 1998, reprise en 2005.

Son successeur, Denis Chazeaud, a déjà pris ses nouvelles fonctions. L'UNETP lui souhaite un aussi beau parcours ! [AB]

COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

FORMIRIS Commission Fédérale du Plan de Formation (05 & 06.01.12)

La programmation du découpage du Plan National Concerté s'effectue en 4 axes :

- fédérer les équipes autour de projets,
- accompagner l'évolution professionnelle des personnels de l'Enseignement catholique,
- aider à maîtriser son métier,
- optimiser le système de formation.

Les lignes spécifiques à l'enseignement technique ont été un point d'attention. En effet, une priorité a été clairement affichée pour les formations SST (sauveteur-secouriste du travail) et pour la réforme de la filière STG.

Lors d'un débat relatif aux frais annexes (frais kilométriques, nuitées...), l'UNETP a souhaité

que la formation soit favorisée au maximum. [JPB & DD]

SGEC Réseau national apprentissage (RENAPEC) (13.01.12)

Lors de cette réunion ont été abordés les nouveaux dispositifs en vue pour la rentrée 2012, en prolongement de la Loi Cherpion, à savoir :

- le module d'alternance qui est un dispositif « léger », en 4^e de collège, qui doit respecter l'emploi du temps de la classe (maximum 90 heures sur l'année) ;
- l'atelier de découverte des métiers et des formations, dispositif « renforcé » qui permet un rattachement du jeune à une classe de 4^e de collège, avec une concentration de l'atelier sur une période de 4 à 7 semaines ;
- la 3^e préparatoire aux formations professionnelles

qui est un dispositif prévu en lycée professionnel. Le projet pédagogique doit être adapté au contexte local et aux élèves. Une 2^e langue vivante est obligatoire ainsi qu'un enseignement intégré des sciences et de la technologie ;

- le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) qui relève des lycées professionnels et des CFA.

Un tour de table sur l'état des lieux de mise en œuvre des contrats d'objectifs et de moyens (COM) a été effectué. Bien que prévisibles, des écarts ont été constatés d'une région à l'autre.

Le nouveau guide de recommandations comptables et juridiques pour les CFA et les UFA de l'Enseignement catholique a été finalisé ([cliquer ici pour y accéder](#)).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Enfin, le modèle des écoles de production a été présenté. Des jeunes, le plus souvent en rupture scolaire, sont accueillis dans ces écoles. Ce dispositif induit une pratique très forte et très professionnelle car les jeunes doivent réaliser des productions pour le compte de clients.

SGEC Commission Avenir de l'Enseignement Professionnel (07.02.12)

Le webclasseur continue son bonhomme de chemin, l'expérimentation bat son plein... et les formations continuent à se mettre en place sur tout le territoire... Le site Orientation Enseignement Catholique commence à prendre forme et, tel le petit Poucet, ceux qui ont déjà déposé leurs petits cailloux sauront sans conteste répondre aux besoins des jeunes et de leur famille.

L'enjeu n'est plus à démontrer... Appel à mobilisation et à échanges de bonnes pratiques, voire de documents que vous utilisez : à faire connaître pour la construction du site...

Une découverte, le Canal des Métiers :

www.lecanaldesmetiers.tv/

à étudier de près et, je pense, à consommer sans modération... plus de 2 000 vidéos et plus de 12 000 métiers référencés. [BCM]

OPCALIA : naissance de la Section Paritaire Professionnelle Enseignement Privé (16.01.12)

L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), devient le collecteur et le gestionnaire des contributions des organismes de gestion de nos associations au titre de la formation professionnelle des salariés. Dans le cadre de la politique de limitation du nombre de collecteurs des fonds destinés à la formation de

nos salariés l'OPCA-EFP que chacun connaissait vient d'être associée à un grand opérateur national.

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) impose un cadre formel strict.

L'OPCA-EFP intègre OPCALIA en devenant un service dédié, une convention a été signée le 16 décembre 2011. Elle définit les dispositions de création et de fonctionnement de la section professionnelle paritaire enseignement privé (SPP EP).

Le périmètre des services dédiés couvre le champ d'application des conventions collectives et accords de formation en vigueur dans les 6 OPCA qui rejoignent OPCALIA.

OPCALIA, Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), collecte et gère les contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle des salariés.

Dans ce cadre, OPCALIA finance des actions de formation via différents dispositifs : plans de formation, contrats et périodes de professionnalisation, DIF, bilans de compétences, VAE, POE, POEC. Ceci s'effectue dans une logique de cofinancements européens, nationaux et régionaux pour abonder les projets de formation des entreprises.

OPCALIA dispose d'une organisation et d'une implantation prenant en compte les spécificités régionales et sectorielles des entreprises.

OPCALIA est le 2^e collecteur français au titre de la formation professionnelle continue et représente (données 2011) :

- 91 000 entreprises représentant 3 080 000 salariés,
- 27 branches professionnelles,
- 612 M€ de collecte,
- 25 délégataires en régions,
- 834 salariés dans le réseau.

Fonctionnement

Chaque branche définit sa politique de formation et ses priorités de financement au sein d'une section paritaire professionnelle (SPP) composée des syndicats d'employeurs et de salariés. Au même titre, une section paritaire interprofessionnelle (SPI) couvre le champ des entreprises relevant de l'interprofession.

Un tableau de bord permet d'améliorer le pilotage de la section.

Une logistique de grand groupe permet le fonctionnement de groupes paritaires techniques et de bénéficier d'outils informatiques performants. Le travail se fait au plus près de l'Etat.

Une convention d'objectifs et de moyens passée avec la DGEFP est destinée à financer les frais de collecte, de dispositifs spécifiques (ex. aide au diagnostic pour les entreprises).

Un contrôleur missionné par l'Etat assiste aux conseils d'administration d'OPCALIA.

Les propositions de règles de financement des formations professionnelles respectent d'une part les instructions générales du conseil d'administration d'OPCALIA (lui-même très surveillé) et d'autre part respectent au plus près la continuité de fonctionnement de l'OPCA EFP. [PM, Président de la SPP EP]

Réflexions sur l'alternance avec le Programme d'investissements d'Avenir et la Mixité : rendez-vous à la Caisse des Dépôts et Consignations (26.01.12)

L'Union a rencontré, le 26 janvier à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le directeur de projet « formation en alternance » du programme d'investissements d'avenir. La CDC gère, sous l'autorité du



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Premier Ministre, les décaissements du grand emprunt dont 500 millions d'euros sont affectés à l'éducation. Cet appel à projets a un caractère permanent ouvert jusqu'à fin 2014 afin d'encourager le montage de projets ambitieux en terme de développement d'emplois, de méthodes pédagogiques et de partenariats entre organismes de formation initiale et continue, entreprises et collectivités territoriales.

Un rendez-vous de mars 2011 avec le responsable Ile de France n'avait pas permis d'aller plus avant, aussi l'Union s'est rapprochée des services nationaux de la CDC.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) en faveur des formations en alternance et de l'hébergement des apprentis, l'action « *développement de l'appareil de formation et l'hébergement des jeunes travailleurs* » vise à moderniser l'appareil de formation en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation). Cette action favorisera une meilleure insertion des jeunes dans des métiers d'avenir et une amélioration de leurs conditions d'hébergement en cours de formation.

A ce jour, 17 projets ont été retenus. Le montant total accordé est de 90 millions d'euros, pour moderniser des structures de formation dont la capacité d'accueil globale est de plus de 17 000 alternants et permettre la création de 1 300 places d'hébergement.

Nous avons compris que les acceptations seront de plus en plus difficiles à obtenir et les montants donnés ne dépasseront pas les 40 % de la somme totale de chaque projet (au lieu de 50 à 60 % initialement). En outre, les délais rapides du début (2 à 3 mois) s'allongent.

Les cofinancements doivent comprendre obligatoirement une part de 20 % venant de la structure bénéficiaire de la subvention, le reste d'autres partenaires (région, département, entreprises).

La délégation de l'UNETP a d'ailleurs fait remarquer que les régions étaient peu enclines à aider les établissements de l'enseignement technique privé !

En outre, un soutien logistique sérieux des branches et entreprises, voire financier, est nécessaire.

L'adaptation à l'évolution des métiers est particulièrement recherchée, ainsi que la mixité (formation initiale et formation en alternance). L'accord des Caisses de Refinancement de l'Habitat (CRH) et du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) (qui prépare le PRDFP) est indispensable...

Une identification claire des besoins, une expertise immobilière, un montage juridique quasi-finalisé avec les garanties de cofinancements sont forts appréciés.

La logique de filière et réseau est attendue. Cependant le rôle d'une Union comme la nôtre, bien que possible car interlocuteur unique et indispensable pour la CDC, n'est pas évident.

A titre d'exemple, les derniers projets soutenus sont les suivants :

- *Un centre de formation professionnelle des apprentis.*

Ce projet, porté par une Fondation, est constitué de deux actions complémentaires : l'une sur la formation, l'autre sur l'hébergement.

Le projet prévoit, d'une part, la création d'un nouveau centre de formation dans le Pas-de-Calais, spécialisé dans les métiers liés à « l'enveloppe du

bâtiment ». Les formations intégreront les techniques de l'éco-construction et de l'éco-rénovation. Ce centre accueillera à terme plus de 470 personnes en apprentissage ou en formation continue. D'autre part, la dite Fondation développera une offre d'hébergement de 108 places.

- *Un pôle des métiers et des technologies de l'industrie.*

Au sein de l'Institut des ressources industrielles à Lyon (environ 14 50 alternants), le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment qui permettra notamment de développer de nouvelles actions de formation dans des secteurs connexes à celui de l'industrie.

Il permettra aussi de développer de nouvelles formations (techniciens supérieurs en conception et dimensionnement pour les nouvelles énergies, ingénieurs en conception innovation...) et d'accroître le nombre d'ingénieurs formés par alternance. Un projet d'hébergement est parallèlement en cours de montage avec le CROUS. Il prévoit la construction d'une résidence de 200 logements pour les étudiants et les alternants.

- *Une Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat.*

Ce projet, porté par la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA) de Languedoc-Roussillon prévoit la mise en place de cinq pôles d'excellence dans les métiers de l'artisanat (automobile, soins et services à la personne, bâtiment, alimentation et gastronomie), la diversification de l'offre de formation axée sur de nouveaux métiers plus rares (filière nautique, métiers de la communication et des arts graphiques, patrimoine culturel et artisanat) et, enfin, la



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

création d'une filière de formation à l'entrepreneuriat. Parallèlement, la reconfiguration des internats offrira une capacité totale de plus de 350 places d'hébergement.

Votre Conseil d'Administration estime que cet appel à projet correspond à des demandes dont pourraient bénéficier les établissements de l'enseignement technique privé. Aussi, dans le

cadre de la journée organisée par l'UNETP le 3 avril prochain, de dossier sera traité (cf. rubrique « Vie de l'Union » du présent *Michelet*). [AB]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- SGEC Cellule nationale de concertation « systèmes d'information et politique contractuelle avec l'Etat [CIPE] (02.02.12) ;
- SGEC Groupe immobilier (05.01.12) ;
- SGEC Groupe Conseil de discipline (06.01.12) ;
- SGEC Groupe de pilotage Ressources Humaines (03.02.12) ;
- SGEC Orientation (07.02.12) ;
- RENASUP Conseil d'Administration (27.01.12) & Groupe de Recherche & Prospective (31.01.12).

Social

Reprise des négociations pour la mise en place d'un accord de substitution à la convention PSAEE (20.01.12)

Comme vous le savez, la convention collective PSAEE a été dénoncée par le Collège Employeur. Après un délai de carence, les négociations pour la mise en place d'un accord de substitution viennent de reprendre.

Le 20 janvier 2012, un accord de méthode a été négocié puis validé paritairement en commission de négociation de l'accord de substitution, afin d'organiser les conditions permettant un fonctionnement paritaire.

Deux projets de modification du texte, proposé par le Collège Employeur, étaient parvenus. L'un émanait de la CGT, l'autre de la CFDT. Les organisations syndicales des salariés et le Collège Employeur se sont finalement mis d'accord sur un texte commun. Tous les syndicats représentant le Collège Salarié (à l'exception de la CGT) et toutes les organisations constituant le

Collège Employeur ont signé cet accord de méthode.

L'après-midi même, un groupe de travail se réunissait pour commencer la réécriture de la convention collective.

Or, l'accord de méthode stipule en son article 3.2 :

« Un groupe de travail paritaire est créé.

Il est composé au maximum de 12 personnes (un représentant de chaque organisation syndicale et un nombre équivalent du côté patronal).

Chaque collège pourra faire appel au maximum à un expert technique dûment mandaté pour siéger en séance et à la charge du collège qui le sollicite... ».

La CGT, qui a refusé de signer l'accord, s'est néanmoins présentée, au groupe de travail prévu à 14h00, mais avec 2 représentants.

Le Collège Employeur a alors rappelé que l'accord de méthode prévoit que chaque organisation syndicale ne peut mandater qu'un seul représentant.

Après suspension de séance et une tentative de la CGT de faire considérer son deuxième représentant comme un « expert », au sens de l'accord, ce que les autres syndicats représentant les salariés se sont refusés à entériner, le Collège Employeur a réaffirmé que les travaux ne commenceraient pas dans ces conditions.

La CGT confirmant son refus d'appliquer les dispositions de l'accord, le Collège Employeur a remercié les différents protagonistes pour le travail réalisé le matin, a distribué des documents de travail et a rappelé la nécessité que le cadre de travail paritairement arrêté soit respecté à l'avenir.

Le groupe de travail n'a donc pas pu commencer ses travaux...

Le prochain groupe de travail se réunira le 17 février.

Vos représentants vous remercient de faire remonter vos avis et propositions pour la négociation de l'accord de substitution qui sera un travail au long cours. [JP]

D'autres réunions ont également eu lieu :

- Collège Employeur (12.01.12) ;
- PSAEE : groupes de travail (03.01.12 & 05.01.12), Commission de suivi des reclassifications (11 & 12.01.12) ;
- CPN CFC-CFA (25.01.12) ;
- CPN Professeurs hors contrat & chefs de travaux (25.01.12) ;
- Commission nationale de l'emploi (19.01.12) ;
- UNPEC Conseil d'administration et Assemblée générale (20.01.12).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Institution & chefs d'établissement

Les Moyens

suite aux réunions du Groupe concertation sur les moyens (04.01.12), des Secrétaires généraux de CAEC (05.01.12), avec le Ministère de l'Education Nationale (17.01.12) et de groupe de travail sur les propositions alternatives (12.01.12)

Dans l'enquête lourde, l'Enseignement Catholique progresse de 10 722 élèves mais c'est le collège qui a la plus grosse hausse : + 10 809. Par contre, il est à noter que l'enseignement professionnel perd 6 176 élèves et que les lycées généraux gagnent 6 515 élèves... Quant aux post Bac l'augmentation est de 1 500. Par rapport à l'Enseignement Public, pour qui le gain d'élèves est de 20 000 environ, l'Enseignement Catholique représente donc 1/3 du total de la hausse des effectifs.

Constat est fait que tous les H/E se dégradent, sauf ceux de lycée professionnel car déjà une restructuration, des regroupements ont été effectués à la rentrée 2011. Les LP avaient déjà anticipé !

La formule suivante à adopter pour le calcul des reprises académiques après débat est la suivante : décompter 50 % des enfants de moins de 3 ans et ramener les lycées professionnels au H/E de 2009 (compte tenu que la perte d'élèves est significative, ce choix apparaît comme mesuré).

La négociation avec le Ministère, bien préparée par tous les acteurs et compte tenu des

règles établies dans le cadre du vote du budget, a confirmé ce qui était attendu. Cette réunion au Ministère aura permis de rappeler les Rectorats à plus de souplesse dans l'application des textes, de manière à ne pas aboutir à des décisions qui défient le bon sens, particulièrement en période de pénurie de moyens.

Dans le groupe des propositions alternatives, les participants sont revenus sur la possibilité de glissement de moyens entre 2 unités (dans le cadre d'un ensemble scolaire tel que défini dans les accords pour l'emploi) sur les TRM (dans le respect des structures et des emplois), pour rappeler que par la suite les dotations pourraient subir une « relecture » - donc à utiliser avec précaution. La nécessité d'associer les équipes de professeurs à la réflexion sur la répartition des moyens dans les établissements a été évoquée avec insistance. Lors de cette réunion, l'Union a rappelé que l'enseignement technologique et professionnel avait intégré cette démarche dans la plupart des établissements. [DC]

Travaux du Comité de liaison de l'Enseignement Technologique et Professionnel (03.02.12)

La dernière réunion du Comité de liaison de l'Enseignement Technologique et Professionnel (CLETP) du 3 février a poursuivi ses travaux sur l'insertion professionnelle des jeunes avec la participation du CTPN, du CNFETP, de l'ADETP, de l'APEL, du CNEAP et de l'ASP.

Le thème retenu est « *relier l'école et l'entreprise avec leur territoire* » avec les axes suivants :

- les tuteurs, un rôle à valoriser ;
- les attentes des entreprises et des lycées : différences et similitudes ;
- le rôle des adjoints, de l'encadrement ;
- les pratiques novatrices ;
- les enseignants et leurs expériences ;
- les suppléments aux diplômes (référentiels, CQP...).

L'objectif est de mutualiser les enseignements et bonnes pratiques de chacun des maillons de l'enseignement technologique et professionnel avec le développement d'outils en faveur :

- de l'émergence et de la reconnaissance des tuteurs en entreprises ;
- de l'accueil des enseignants dans les entreprises ;
- et de la mise en place de formations d'accompagnement.

L'ASP doit recenser les actions identifiées comme telles dans les « 1 000 projets », le CNEAP travaille avec l'IFEAP d'Angers, le CNFETP et le CTPN formalisent les bonnes pratiques dans un référentiel de formation... L'objectif est également de produire un Vadémécum de l'entreprise de A à Z pour aider les équipes des établissements de l'enseignement technologique et professionnel. [AB]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Commission Permanente (13.01.12) ;
- Commission du Statut du chef d'établissement du 2nd degré (31.01.12) ;
- Intersyndicale des chefs d'établissement (04.01.12) ;
- UGSEL (06 & 07.01.12, 03 & 04.02.12) ;
- SYNADEC Assemblée Générale (20 & 21.01.12) ;
- SNCEEL Assemblée Générale (25 & 26.01.12) ;
- SYNADIC Assemblée Générale (01 & 02.02.12).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Adhérents

Les établissements de Midi-Pyrénées se sont réunis en région le 11.01.12, ceux de Bourgogne le 18.01.12 et ceux d'Alsace le 19.01.12. Les principaux thèmes traités sont FORMIRIS, le réseau informatique (certaines enquêtes sont envoyées indifféremment aux établissements de l'enseignement public et de

l'enseignement privé alors que le privé n'est pas concerné), les relations avec les collectivités territoriales (ex. les aides aux lycéens tels que Ordilib, le chéquier lecture, la bourse au 1^{er} équipement...), le travail en relation avec les directions diocésaines et le SGEIC, les différentes commissions du

CAEC, la préparation de la rentrée 2012...

Le réseau Biotechnologies s'est retrouvé le 18.01.12. Le réseau industriel de l'Union a travaillé le 20.01.12 sur la mise en place de la journée technologique du 03.04.12 (cf. rubrique « Vie de l'Union »). [AB]

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Le Conseil Supérieur de l'Education (CSE) s'est réuni le 19.01.12 et la Commission spécialisée des lycées les 11.01.12.

Hormis les textes relatifs aux différents diplômes, il a été rappelé que l'évolution des GRETA s'inscrit dans un nouveau paysage législatif incontournable. Une convention avec le Ministère de l'Education Nationale devrait être élaborée

pour une mise en place obligatoire au 01.01.13.

Concernant l'articulation des référentiels de BTS avec le Plan Licence, une expérience est en cours sur 5 BTS afin de développer les passerelles et modulariser les enseignements. Il est en outre relevé que, en BTS, la place des langues est parfois moindre qu'en LP !

Le Bac Pro 3 ans avec l'idée d'une 3^{ème} année en apprentissage a aussi été abordé. Dossier à suivre de près (voir article rubrique « Commissions Infos » p. 5). [EM]

*

Les projets textes sont disponibles à la rubrique « Formations technologiques et professionnelles » du pré-sent « Michelet ».

Une autre réunion a également eu lieu :

- AFDET Conseil d'administration (10.01.12).

Gestion

FNOGEC : Journée de l'immobilier (03.02.12)

L'immobilier de nos réseaux d'établissements méritait bien une journée ; la FNOGEC l'a fait le 3 février en invitant tous les partenaires.

C'est surtout sous l'angle du fonctionnement et non de l'acte de propriété que le sujet a été traité avec un guide méthodologique bien complet ([cliquer ici pour y accéder](#)) dont la qualité est à saluer tant par son expertise que les outils qu'il comporte. Le constat est édifiant avec 20 millions de m² de bâtiments quasi-vétustes et une évaluation à 1,2 milliard pour la mise en conformité et l'évolution indispensable de

l'immobilier, alors que l'Enseignement Catholique n'en consacre que la moitié ; le manque d'investissement serait de 500 € le m²/an alors que l'enseignement public a fortement été doté.

C'est donc bien une démarche professionnelle qui doit remplacer un certain « amateurisme » car des établissements disparaissent ou en courent le risque uniquement de ce fait. Certains ont peur de la mutualisation alors qu'il existe des Fondations telles que St Matthieu pour collecter la générosité publique et organiser une nécessaire solidarité nationale. Cependant, il apparaît très souhaitable de soutenir toutes les associations de

gestion par une réelle expertise nationale.

L'UNETP ne doute pas que c'est un bon début de réflexion, déjà bien avancée, mais le sujet est de taille et combler le retard est une immense tâche ardue, presque sisyphesque... [EM & AB]

ASP Assemblée générale & Convention régionale (20.01.12)

L'assemblée générale du 20 janvier a permis à plus de cent adhérents présents de prendre connaissance de la situation délicate de l'OCTA « Au Service la Profession » créé il y a 50 ans à Paris et régulièrement agréé depuis 5 ans ; il se positionne dans le peloton de tête des OCTA. Afin



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

de passer la barre des 100 millions d'euros, des frais de fonctionnement importants ont été engagés, au-delà des recettes constituées des cotisations des adhérents et d'une fraction de la collecte de la taxe.

L'assemblée générale fut un travail salubre d'explication du passé et d'exposition des solutions envisagées. Cependant,

Une autre réunion a également eu lieu :

- FNOGEC Conseil d'Administration (27.01.12).

bien qu'urgentes à mettre en place, les délibérations proposées ne furent pas unanimement ni toutes retenues. En effet, deux résolutions furent sagement retirées afin de permettre des travaux préparatoires complémentaires.

Une nouvelle assemblée générale se tiendra début avril afin de délibérer valablement sur l'appel de cotisation exceptionnel de

2012 et organiser la prise en charge équitable des ressources commerciales en charge de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Le 14 février un conseil d'orientation stratégique (COS) exceptionnel étudiera les rapports d'audit et les solutions envisagées. [AB]

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Autres rénovations en cours

Les projets de textes ci-après étaient à l'ordre du jour des CSE et CIC du mois de janvier (cf. rubrique « Commissions Infos »):

- **Bac Pro :**
 - Projet d'arrêté portant création de la spécialité Pilote de ligne de production ;
 - Projet d'arrêté portant création de la spécialité Photographie ;
- **BTS :**
 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 janvier 2006 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS Electrotechnique ;
 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS Edition ;
 - Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS Prothésiste dentaire ;
 - Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS Métiers de la mode : vêtement ;
 - Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS Métiers de la mode : chaussures et maroquinerie.

Nous pouvons vous faire parvenir les différents référentiels. Vos demandes sont à effectuer à :

lemichelet@unetp.org

FORMATION CONTINUE

Plan de formation de l'Union : des formations de plus en plus en Intra et sur mesure !

Suite à l'enquête de l'Union (cf. « Nouvelles UNETP » N° 501 du 13.01.12), une demande pressante se fait jour : l'annualisation des services d'enseignement...

Des établissements ont pu la mettre en place dans un contexte d'adhésion et de stricte neutralité de l'administration.

L'Union souhaite constituer un récapitulatif des expériences probantes. Les coordonnées de votre établissement et quelques lignes explicatives envoyées à lemichelet@unetp.org suffiront. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Par ailleurs, des places sont encore disponibles dans les formations déjà programmées ([cliquer ici pour y accéder](#)).

Pour rappel, ont eu lieu en janvier et début février 2012, en une ou deux journées :

- des formations Digital Natives à Dreux (04.01.12), au Mans (20.01.12), à Wittenheim (01.02.12) et à Saint Chamond (06 & 07.01.12) ;
- une formation Management Mobilisateur à Paris (11.01.12). [AB]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

VIE DE L'UNION

1 jour, 2 thèmes

La Filière Technologique / L'alternance

Mardi 3 avril 2012 - Paris

Le 3 avril 2012, l'Union organise une journée nationale sur la **filière technologique** à Paris.

Les objectifs sont de montrer les actions possibles dans les lycées technologiques, d'ouvrir l'espace des ressources et de communiquer ensemble dans le même sens.

Afin de répondre aux besoins de vos établissements, une enquête spécifique aux sections de Bacs Technologiques STG a été envoyée par mail le 10 février dernier aux seuls lycées ayant déclaré ces sections. Si vous ne l'avez pas reçue, n'hésitez pas à la demander au siège de l'Union.

L'après-midi, parallèlement à des groupes de travail sur la filière technologique, le thème de la **mixité « des publics et/ou des parcours »** sera traité.

En effet, on observe de plus en plus de parcours mixtes organisés au sein des LP disposant d'UFA et permettant à un jeune de commencer en voie

scolaire pour poursuivre en alternance dans le même établissement support.

Le Bulletin Officiel de rentrée invitait à développer la mixité des publics dans le sens où dans une même classe seraient regroupés des élèves de la voie scolaire et des apprentis, voire des contrats de professionnalisation.

L'objectif est d'optimiser les moyens et d'éviter certaines fermetures de sections par voie scolaire comme d'apprentissage grâce à un accord Rectorat - Région.

Si cela ne pose pas de problème juridique pour les structures publiques, cela n'est pas aussi simple pour l'enseignement privé sous contrat, dans la mesure où, en principe, un professeur sous contrat ne peut avoir devant lui que des élèves sous contrat.

Par ailleurs, cela pose des questions en matière d'organisation, de maintien de la

spécificité de la pédagogie de l'alternance, de l'emploi des maîtres mais aussi des formateurs.

En même temps, il faut prendre garde que si cela ne se fait pas dans l'enseignement privé, certaines sections pourraient y être fermées, là où le public s'assurerait une certaine pérennité grâce à l'amalgame.

La journée se terminera par le **plan d'investissements d'avenir** géré par la Caisse des Dépôts et Consignations (cf. p. 5 du présent *Michelet*). En effet, il est indispensable que des établissements de l'Union puissent bénéficier de ce dispositif, dans le cadre d'un appel national à projets.

Des informations complémentaires vous seront communiquées prochainement par le biais des « *Nouvelles UNETP* ». [AB]

Plan « Egalité des chances »

Début janvier 2012, dans l'urgence, l'Union a dû vous relayer une information utile susceptible de vous intéresser : un appel d'offre pour le plan « égalité des chances », organisé par le SGEN pour l'enseignement privé sous contrat, avec des ETP réservés à cet effet par le Ministère de l'Education

Nationale (cf. « *Nouvelles UNETP* » N° 500 du 03.01.12).

Nous regrettons que les procédures d'information et d'attribution peu transparentes des ETP de ce plan soient aussi peu compréhensibles. En effet, aucune réunion de travail, ni d'information préalable à la

diffusion générale de l'appel d'offre n'a eu lieu. Il nous a été promis que cela ne se reproduira pas.

Peu d'établissements ont pu y répondre. Notons qu'il y a 5 bénéficiaires parmi ceux nous ayant répondu. [AB]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES SIGLES DU MOIS

- **CROUS** :
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
- **DIF** :
Droit Individuel à la Formation
- **POE** :
Préparation Opérationnelle à l'Emploi
- **POEC** :
Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective
- **PRDFP** :
Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- **VAE** :
Validation des Acquis et de l'Expérience

VIE DES REGIONS

Délégations régionales : nominations

Lors du Conseil d'administration du 31.01.12 ont été proposés et nommés aux délégations régionales :

Rhône-Alpes Grenoble

- délégué régional : M. Eddie Bocquillon, chef d'établissement du LPP CTMB à Sallanches (74) ;
- délégués régionaux adjoints : M. Luc Vettoretto, chef d'établissement du LPP Saint Vincent à Collonges sous Salève (74), Mme Elisabeth Ravix, chef d'établissement du LPP Charmille à Grenoble (38),

M. Bernard Michel, chef d'établissement du LPP & LTP Saint Louis à Crest (26) ;

- correspondant régional formation : M. Jean-Pierre Rostan, chef d'établissement du LPP La Fontaine à Faverges (74).

Rhône-Alpes Lyon

- délégué régional : M. Christophe Audard, chef d'établissement du LPP Notre Dame à Villefranche sur Saône (69) ;
- délégués régionaux adjoints : M. Bernard Lassablière, chef d'établissement du LPP Le Marais Ste Thérèse à Saint

Etienne (42), M. Olivier Pommeruel, chef d'établissement du LPP Saint Joseph à Miribel (01), Mme Esther Milland, chef d'établissement du LPP & LTP Hôtelier Le Renouveau à St Genest Lerpt (42), M. Jacques Grosson, chef d'établissement du LPP Saint Joseph à Lyon (69) ;

- correspondante régionale formation : Mme Muriel Belloir, chef d'établissement du LPP Jehanne de France à Lyon (69).

VIE DES ETABLISSEMENTS

Ouverture de la première CPGE dans l'enseignement catholique d'Ile de France (Saint Nicolas - Paris)

« C'est grâce au soutien inconditionnel du Comité Régional de l'Enseignement Catholique, du Secrétariat Général et de l'appui de l'UNETP que nous avons obtenu l'ouverture d'une Maths Sup TSI pour la rentrée de Septembre 2012 » déclare le chef d'établissement de Saint Nicolas à Paris.

Ce projet se veut régional tant sur le plan du recrutement des étudiants que des partenariats

avec l'Enseignement Supérieur. Fort d'une pratique de la technologie industrielle depuis 1967, de l'expérience avec les BTS, d'un partenariat efficace avec plusieurs grandes écoles, le Lycée polyvalent Saint Nicolas propose une poursuite d'études sécurisée en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) pour les élèves issus des classes de Terminale STI/STL.

Un projet éducatif centré sur la réussite de tous les élèves, des équipes d'enseignants-chercheurs rompus à la pratique de l'enseignement supérieur, un environnement à la fois calme, studieux et convivial en plein Paris, voilà les atouts mis au service de futurs étudiants motivés, curieux qui fourniront à notre pays les Ingénieurs de terrain qui lui manquent. [MF, chef d'établissement]

INTERNATIONAL

CODEEFOR Assemblée générale et Journée nationale le 4 mai 2012 à Paris

L'année dernière, la première journée de l'international avait dû être annulée faute de dates propices en mai et juin et malgré la forte demande d'investissements dans ce domaine formulée par les adhérents de

l'Union qui avaient bien répondu à l'enquête de Codéefor relayée par l'UNETP (plus de 80 réponses).

Codéefor réitère cette proposition le 4 mai 2012 avec un programme qui lui permettra

d'une part d'adapter son mode de fonctionnement et ses relais aux intérêts des établissements et également de mettre en réseau les attentes et les réponses opérationnelles. [PH & AB]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

● N° 501

Besoin en formation
« Se former pour mieux
anticiper »

● N° 502

Cotisations sociales des
apprentis

QUESTIONS DU MOIS

Je souhaite évoluer dans ma mission de chef d'établissement, comment l'Union peut-elle m'aider ?

Mobilité : le compte à rebours est déjà bien entamé.

En effet, avant le 1^{er} mars, employeur et chef d'établissement doivent faire connaître leurs intentions de fin de contrat afin, le cas échéant, de mieux préparer la rentrée 2012.

L'Union met à disposition sur son site internet une bourse à l'emploi.

Deux rubriques sont à votre disposition :

- *l'espace établissement « trouver un collaborateur »* : les établissements de l'Union peuvent déposer leur offre d'emplois avec leur code d'accès. Les directions diocésaines et les congrégations peuvent envoyer leurs offres d'emplois à delphine@unetp.org ;

- *l'espace candidat « trouver un emploi »* : toutes les personnes souhaitant postuler dans un établissement de l'enseignement technique privé peuvent déposer leur annonce.

Alors, n'hésitez pas à l'utiliser sachant qu'il est fortement consulté ! ([cliquer ici](#))

*

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

lemichelet@unetp.org

Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et suggestions à :

lemichelet@unetp.org